

Délibération n°2017-007 et 2017-007 bis

**Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 21 février 2017, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,**

Vu le livre VII du Code de l'Education,

Vu les Comités techniques des 08 novembre 2016 et du 17 janvier 2017

Vu les statuts de l'Université des Antilles,

**a délibéré :**

**Objet :**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet le relevé du Comité Technique du 08 novembre 2016 et le P.V. du Comité technique du 17 janvier 2017 au vote des membres du conseil d'Administration.

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 30

Membres présents et représentés : 30

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages variablement exprimés : 30

Pour : 29

Contre : 1

Abstention : 0

**Le relevé du Comité Technique du 08 novembre 2016 et le P.V. du Comité Technique du 17 janvier 2017 tels que ci joint en annexe, sont approuvés à la majorité absolue des membres du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Pointe à Pitre, le 21 février 2017, Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Eustase JANKY